

Cesson, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Madame Géraldine MASSON  
Proviseure du lycée Sonia Delaunay

Aux

Responsables légaux des élèves  
Du lycée Sonia Delaunay

Objet : conditions sanitaires de la rentrée scolaire 2020

Madame, Monsieur,

Votre enfant fait sa rentrée scolaire au lycée polyvalent Sonia Delaunay de Cesson. Au regard du contexte sanitaire, je vous transmets le livret d'information aux familles du Ministère de l'éducation nationale pour la rentrée scolaire.

Le respect de ces consignes est essentiel pour garantir la sécurité de tous.

Aussi, je compte sur vous pour accompagner votre enfant dans l'application des règles d'hygiène et des gestes barrières et me permettez de préciser certains points :

- Les responsables légaux doivent munir leur enfant d'un **masque**. Je vous conseille aussi de prévoir un gel hydro-alcoolique. Des masques lavables (reliquat d'une dotation de l'État) seront distribués aux élèves (trois ou quatre selon les niveaux) le jour de la rentrée. Madame la Présidente de la région Île-de-France a également annoncé la dotation de deux masques pour tous les élèves et les personnels des lycées, masques qui vous seront remis ultérieurement. Le port du masque est en effet obligatoire dans les lieux clos comme à l'extérieur puisque la limitation du brassage et la distanciation ne sont plus obligatoires pour fonctionner en établissement scolaire.

Monsieur le préfet de Seine-et-Marne a pris également un arrêté rendant obligatoire « à compter du 1er septembre et pour une durée d'un mois », le port du masque pour « toute personne de 11 ans et plus au niveau des entrées et sorties des écoles, collèges et lycées, et ce quinze minutes avant et après l'ouverture, et quinze minutes avant et après la fermeture de ces établissements ». Cet arrêté permet d'assurer la sécurité des élèves sur le parvis et à l'entrée de l'établissement scolaire.

L'entrée au lycée se fera uniquement par la porte principale. Le lavage des mains au gel hydro-alcoolique (mis à disposition) est obligatoire et à réaliser également au moment des passages aux toilettes, de la pause déjeuner et à la sortie de l'établissement scolaire ou dès l'arrivée au domicile. L'interdiction du brassage n'est pas obligatoire dans les lieux clos et extérieurs ce qui induit le port du masque dans la cour de récréation. Cependant, l'espace de la cour rend possible la distanciation physique suffisante entre les élèves.



Lycée Sonia Delaunay  
1 rue Aimé Césaire  
77240 VERT-SAINT-DENIS  
☎ : 01 64 13 41 29 29  
Fax : 01 64 13 41 29 28  
@ : [ce.0772332s@ac-creteil.fr](mailto:ce.0772332s@ac-creteil.fr)

Affaire suivie par  
Géraldine Masson

Cela pourra permettre pour ceux qui le souhaitent de s'isoler à 2 mètres des autres personnes pour profiter d'une courte pause sans le masque. Il est strictement interdit de ne pas porter le masque en dehors de la prise des repas et dans les locaux quelle que soit la distanciation.

- Le restaurant scolaire sera ouvert le 3 septembre. Une organisation a été mise en place pour répondre aux obligations sanitaires. Cependant, afin de limiter le nombre de demi-pensionnaires, nous vous invitons à faire déjeuner votre enfant à votre domicile si la proximité géographique le permet et si l'emploi du temps et la durée de la pause méridienne bien sûr rendent possible le déplacement.

- Les personnels doivent également porter un masque. Un enseignant aura la possibilité, lorsqu'il a 2 mètres de distance avec ses élèves, d'enlever son masque pour favoriser la communication avec la classe et la compréhension des élèves.

- Comme le précise le protocole national, en cas de symptômes chez l'élève ou sa famille, vous devez garder votre enfant à votre domicile et le faire prendre en charge par les services sanitaires qui décideront du retour de l'enfant à l'école mais aussi des mesures éventuelles à prendre dans l'établissement scolaire. Ces situations devront être immédiatement signalées à la direction pour un suivi avec les autorités départementales de l'éducation nationale. En cas de symptômes apparus dans l'établissement scolaire, l'infirmière scolaire ou les référents départementaux de santé sont les interlocuteurs de la direction pour la prise en charge de la personne et, l'agence régionale de santé préconisera les éventuelles mesures à prendre au lycée.

Je tiens à vous assurer de l'attention et de l'engagement de l'ensemble des personnels pour permettre une rentrée de qualité, respectueuse des consignes sanitaires et axée sur l'accompagnement des élèves au regard des conditions d'apprentissage du troisième trimestre de l'année scolaire 2020-2021.

Très cordialement,

*Très bonne rentrée à tous*

La Proviseure  
Géraldine MASSON



**PROTÉGEONS-NOUS  
LES UNS LES AUTRES**



Numéro gratuit d'information  
sur le coronavirus : 0 800 130 000

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

  
**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COVID-19**

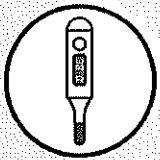
**DE L'ÉCOLE AU LYCÉE,  
UNE RENTRÉE SERENNE DANS LE RESPECT  
DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

Afin que tous les écoliers, collégiens et lycéens fassent leur rentrée dans de bonnes conditions, nous prenons des mesures garantissant la sécurité de tous.

**C'est avec vous et grâce à la responsabilisation et la vigilance collectives que nous assurerons l'éducation pour tous, en protégeant les élèves comme les adultes.**

Voici la façon dont se déroulera la journée de votre enfant et les règles à observer pour se protéger et protéger les autres.

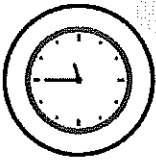
Ensemble, nous réussirons.



### Avant de quitter la maison

En cas de symptômes ou de sensation de fièvre, veillez à prendre la température de votre enfant. Si elle est supérieure à 38° C, votre enfant doit rester à la maison.

Si une personne est porteuse du virus au sein du foyer, vous devez garder votre enfant à la maison. Des cours à distance lui seront proposés.



### À l'arrivée à l'école

Les attroupements et les croisements sont limités autant que possible.

Les accompagnateurs sont autorisés à entrer dans les écoles :

- avec un masque ;
- après désinfection des mains.

### Tout au long de la journée

#### Port du masque

- Pour les enfants de moins de 11 ans, le port du masque n'est pas adapté mais la plus grande distance possible est recherchée entre chaque table.

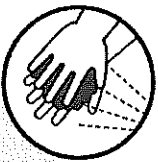
- Pour tous les élèves à partir de 11 ans, le port du masque est obligatoire.



#### Hygiène des mains

Les élèves se lavent les mains, a minima :

- à l'arrivée, dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir, avant de rentrer chez eux ou dès l'arrivée à la maison.

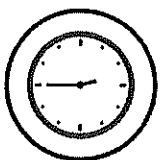


#### Comment bien se laver les mains ?

Lavage au savon pendant 30 secondes.

Séchage avec une serviette en papier jetable ou à l'air libre.

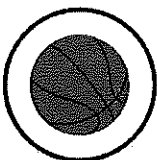
À noter : à l'école maternelle et élémentaire, le gel hydroalcoolique est utilisé sous la surveillance d'un adulte.



### À la cantine

- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

- Dans les zones qui le nécessitent, les élèves d'une même classe déjeunent ensemble et une distance d'un mètre est respectée entre les groupes.



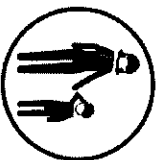
### Dans la cour de récréation

- L'accès aux espaces et jeux collectifs ainsi qu'aux bancs est autorisé.

- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe est également permise : ballons, etc.

### Que se passe-t-il si un élève présente des symptômes ?

L'élève est isolé avec un masque sous la surveillance d'un adulte qui porte également un masque. Vous serez rapidement contacté par l'école ou l'établissement qui vous invitera à vous rapprocher de votre médecin avant tout retour en classe.



### Après la classe



- Le nettoyage des sols, des grandes surfaces ainsi que des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

- Les locaux sont aérés au minimum toutes les 3 heures pendant au moins 15 minutes.

Ces mesures peuvent être adaptées par les autorités sanitaires dans les territoires où la circulation du virus augmente. Les familles seront accompagnées selon leurs besoins.

Pour en savoir plus : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)